

PROCÈS-VERBAL — PUBLIC

**COMMISSION SUR LES TRANSPORTS,
LES DÉPLACEMENTS DURABLES ET LA SÉCURITÉ**
4^e séance tenue le 19 septembre 2024 de 17 h 03 à 19 h 04
Visioconférence

PRÉSENCES :

Membres

Catherine Craig-St-Louis, présidente et conseillère, district du Carrefour-de-l'Hôpital (n°13)
Caroline Murray, vice-présidente et conseillère, district de Deschênes (n°3)
Edmond Leclerc, conseiller, district de Buckingham (n°19)
François Lacerte-Gagnon — organisme, transports urbains et déplacements durables
Laura Darche — organisme, transports urbains et déplacements durables
Christine Charlebois, représentante des enjeux d'accessibilité universelle
Émilie Rachiele-Tremblay, membre citoyenne
Alexandre Wolford, membre citoyen
Cybelle Morin, membre citoyenne

Secrétaire

Élaine Déry, coordonnatrice aux comités et commissions — Direction exécutive

Ressources internes

Catherine Marchand, directrice par intérim, SUDD et Service de la mobilité
Claude Martine, chef de service, sécurité et gestion de la mobilité — Service de la mobilité
Thierry Clément, coordonnateur, planification — Service de la mobilité
Karla Castaneda, coordonnatrice – Service de la mobilité
Sylvain Fournier, inspecteur-chef — Service de police de la Ville de Gatineau
Véronique Leduc, adjointe administrative aux comités et commissions — Direction exécutive
Catherine Leclerc - Cabinet de la mairie

Ressource externe

Sophie St-Pierre — Société de transport de l'Outaouais
Hugues Charron — Société de transport de l'Outaouais

Personne invitée

Elyse McCann, directrice du développement d'affaires – EnviroCentre

Autres personnes présentes

Mia Lavergne, citoyenne
Taylor Clark – Bulletin d'Aylmer
Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer
Marianne Strauss, directrice territoriale – Centre de service d'Aylmer

ABSENCES :

Joël Éric Olinga Mebada, membre citoyen
Rita Chahine, directrice – Service des infrastructures et des projets

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidente constate le quorum et elle ouvre la séance à 17 h 03.

Elle souhaite la bienvenue à toutes et tous. Elle souligne la présence d'une citoyenne qui interviendra à la période de questions.

Cette séance publique est enregistrée et l'enregistrement sera déposé sur le site Web de la Ville pour visionnement.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le sujet suivant est ajouté au point Varia : mise en place de détours de la circulation lors de travaux routiers.

*Il est proposé par Caroline Murray
Appuyé par François Lacerte-Gagnon*

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

3. Période de questions du public

À l'aide d'une présentation, Mia Lavergne fait part de préoccupations de personnes résidant dans le quartier Jardins-Lavigne dans le secteur d'Aylmer. Elles jugent que plusieurs aménagements d'infrastructures pourraient être plus sécuritaires pour les cyclistes et les piétons (angles morts aux traverses à piétons occasionnés par le stationnement des véhicules trop près des intersections, protection des cyclistes pour éviter l'emportierage, traverses à niveau, connectivité du réseau cyclable entre le chemin Klock et le boulevard Wilfrid-Lavigne, plus de poubelles aux arrêts d'autobus, etc.).

On indique que l'on prend bonne note des préoccupations exprimées. Malgré certaines planifications, aucune intervention spécifique n'est en cours sur le boulevard Wilfrid-Lavigne. Ce type de suggestions pourraient faire partie des discussions portant sur d'éventuels aménagements transitoires.

La présidente mentionne une autre demande reçue concernant l'installation de bollards durant la saison estivale sur la rue du Dôme ainsi qu'une réduction de la vitesse à 30 km/h. Il est précisé que les requêtes de nature plus spécifique doivent être faites au Centre d'appels non urgents 311.

Enfin, une question écrite a également été soumise à la CTDDS afin de savoir quelles solutions concrètes et durables peuvent être explorées et implantées afin d'améliorer la sécurité dans les secteurs ruraux et notamment sur le chemin de Bellechasse dans le secteur Gatineau. Une réponse a été transmise par courriel à la personne requérante. La présidente résume brièvement celle-ci.

4. Dépôt du procès-verbal de la 3^e séance tenue le 30 mai 2024

Le procès-verbal de la 3^e séance tenue le 30 mai 2024 a été validé par courriel. Il est déposé.

5. Suivi du procès-verbal de la 3^e séance tenue le 30 mai 2024

Aucun suivi n'est à faire concernant les sujets discutés lors de la séance.

La présidente mentionne que l'ordre du jour comprendra dorénavant un nouveau point pour présenter de brefs suivis de dossiers généraux traités antérieurement à la CTDDS. Sa visée diffère donc des suivis au procès-verbal.

6. Date de la prochaine séance : 24 octobre 2024

On informe les membres que la prochaine séance aura lieu le 24 octobre 2024.

Une autre municipalité pourrait être invitée à faire une présentation sur les aménagements transitoires ou la micromobilité (vélos ou trottinettes en libre-service). La présidente invite les membres à lui faire des suggestions.

7. Étude d'impact d'opportunité et d'impact environnemental — Analyse et réflexion

Le document « *Étude d'opportunité du chemin Vanier* » a été envoyé aux membres avant la séance. L'objectif de la présentation est d'exposer le plan de travail de l'étude d'opportunité du chemin Vanier, entre les chemins Pink et d'Aylmer.

Il s'agit ici de la première étape du processus, soit l'étude d'opportunité. Celle-ci sera suivie d'une étude d'impact sur l'environnement. La CTDDS sera informée de l'évolution du dossier.

Le chemin Vanier n'est pas urbanisé et il comporte uniquement deux voies. La croissance immobilière et démographique a un impact sur le niveau actuel et anticipé de circulation, ce qui rend nécessaire l'évaluation de la pertinence de mettre en place des mesures permettant de ne pas compromettre la capacité future de l'ensemble des déplacements dans cette partie de la ville. Des aménagements sécuritaires et conviviaux pour les modes de déplacement actifs doivent, par ailleurs, être intégrés sur l'ensemble de cette artère. Une desserte plus importante est à planifier en transport en commun, notamment avec le projet de tramway.

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) réalisera également une étude d'opportunité concernant le boulevard des Allumettières.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte ;
- Phases du projet du chemin Vanier ;
- Identification du territoire à l'étude ;
- Réseau routier actuel ;
- Plan de travail de l'étude d'opportunité ;
 - Étude des besoins ;
 - Étude des solutions ;
 - Étude d'opportunité ;
 - Démarches d'information et de consultation;
- Échéancier de l'étude d'opportunité.

Au terme de l'étude, trois options seront proposées soit : deux scénarios et le statu quo. Le tout devra être compatible avec la *Politique des rues conviviales*.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- Étant donné que les études devraient être finalisées en 2028, le début des travaux est prévu vers 2030. Le tout sera réalisé par phases sur des tronçons du chemin. Des collaborations et une coordination des chantiers seront nécessaires, notamment avec TramGO, afin d'assurer l'intégration du projet de tramway. Celui-ci comporte des enjeux importants du côté des infrastructures souterraines.
- En réponse à la question si des mesures transitoires sont prévues afin d'assurer la sécurité des personnes utilisant les accotements, on souligne que du travail est en cours à ce chapitre. La mise en place des mesures nécessaires fait partie des analyses puisque le chemin n'est pas urbanisé et que l'emprise actuelle présente des enjeux.
- Mis à part l'élargissement du chemin Vanier, d'autres objectifs sont-ils liés aux solutions proposées pour répondre aux besoins identifiés ? La Ville s'est-elle dotée d'une vision à long terme pour le développement du secteur du Plateau ? Est-ce qu'un scénario sans tramway est aussi envisagé ? On indique que le schéma d'aménagement conditionne l'utilisation future de cet axe; il comporte des orientations de développement et de densification, notamment dans le secteur du Plateau. Par ailleurs, de nouvelles orientations gouvernementales à court terme ont été édictées concernant l'aménagement du territoire. Ainsi, une orientation gouvernementale relative à l'habitation demande : une accélération des efforts de densification; une identification d'indicateurs et une démonstration de la façon dont l'évolution du marché est prise en considération.

Cette orientation aura donc une incidence sur les objectifs et la vision liés à la mobilité. Ces derniers devront aussi tenir compte de la *Politique des rues conviviales* et le *Plan directeur du réseau cyclable*. Pour ce qui est des scénarios liés au tramway, TramGO est responsable de faire l'analyse et ses conclusions seront prises en compte dans le cadre de l'étude d'opportunité pour le réaménagement du tronçon entre Plateau et des Allumettières. Quel que soit le scénario proposé, les orientations d'aménagement prévoient que cet axe est à haut niveau de service. Des présentations auront lieu au conseil municipal pour amender le schéma d'aménagement en vue d'intégrer le tracé du tramway et d'ajuster les différents outils de planification, notamment les zones axées sur le transport en commun.

- L'élargissement comporte-t-il uniquement des voies pour les véhicules automobiles ou pour le transport en commun? On précise que l'élargissement s'inscrit dans un objectif de mobilité durable et il devra répondre à l'ensemble des modes de déplacement.
- Suivant une interrogation, on mentionne que l'ensemble des projets immobiliers déjà approuvés, en processus d'approbation et en discussion est pris en considération afin de mieux définir l'impact cumulatif quant à la desserte et les enjeux lui étant liés.
- Les résultats d'analyse de l'enquête Origine-Destination 2022 ainsi que des données récoltées par le Service de la mobilité (nombre et type d'accidents, etc.) seront des intrants pour l'étude d'opportunité.
- Est-ce que le contexte a évolué depuis la décision prise en 2023 pour l'élargissement du chemin Vanier? Est-ce qu'un autre scénario est envisageable afin de revoir l'aménagement des infrastructures transitoires? Le conseil municipal s'étant donné un objectif de réduire de 35 % leur émission, les données sur les gaz à effet de serre (GES) devraient être ajoutées à l'étude d'opportunité. La page 7 de la présentation devrait être clarifiée. On précise que la décision prise en 2023 visait surtout à protéger les emprises et non à élargir le chemin, et ce, afin de prévoir l'espace nécessaire à une planification future d'aménagements répondant à l'ensemble des modes de déplacement. On rappelle que trois options seront présentées (statu quo et deux scénarios). Les données sur les GES font partie de l'étude d'impact sur l'environnement.

8. **Projet de vélopartage - EnviroCentre — Information**

Le document « *Le vélopartage* » a été envoyé aux membres avant la séance. L'objectif de la présentation est de faire état de la situation du vélopartage dans la région.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte ;
- Présentation d'EnviroCentre.

Réalisé en 2023, un rapport sur le vélopartage dans la capitale nationale montre que celui-ci est largement souhaité par les organismes rencontrés et qu'il s'inscrit dans les objectifs climatiques établis dans la région. Le projet de vélopartage devra être : un outil d'intermodalité; un service intégré pour les résidents des deux rives; accessible et inclusif; viable grâce à la diversification du financement (commandites, financement public, tarification, etc.). Une étude de faisabilité sera effectuée et elle se terminera vers la fin mars 2025.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- Afin d'être plus inclusif, pourrait-on utiliser une appellation telle que la micromobilité partagée? Qu'est-ce qui explique que les femmes de plus de 45 ans sont moins représentées? La sécurité sur les pistes? Les services sanitaires? Les différents types de vélos offerts (trois roues avec un panier, etc.)? On espère que l'étude de faisabilité fournira des éléments de réponses à toutes ces questions. L'objectif est de rendre l'offre le plus accessible possible. Tous les types de vélo offerts seront considérés dans cette étude.

- Il ressort de la présentation que beaucoup moins de personnes ont été consultées à Gatineau. La présence de MOBI-O est jugée rassurante quant à sa capacité à mobiliser tous les acteurs. Est-ce que les bilans des autres projets seront pris en considération dans l'étude ? Les trottinettes font-elles partie de ce projet ?
La perméabilité avec le réseau de la Commission de la capitale nationale (CCN) doit être considérée afin d'assurer des itinéraires interrives. On indique que l'on proposera des présentations dans les prochains mois, surtout au niveau de la micromobilité. On rappelle qu'un décret ministériel interdisant les cyclomoteurs électriques sur les routes du Québec a été passé cet été. Il y a donc un enjeu d'harmonisation réglementaire et il est judicieux que celui-ci soit pris en considération dans l'étude de faisabilité. Malgré les juridictions différentes, une volonté de collaborer est présente entre Ottawa, Gatineau et la CCN. D'autres moyens de micromobilité pourraient être envisagés.
- Les résidents doivent faire partie du public cible pour ce projet et pas uniquement les touristes. Le plan de financement pourrait inclure des contributions des associations de quartier. On confirme que l'étude de faisabilité priorisera les résidents ainsi que le grand public et pas uniquement les touristes. Le consultant et MOBI-O contribueront à identifier les partenaires clés à inclure dans les consultations.
- Le plus important est d'amener les gens vers un réseau structurant de transport public.
- La phase de pré-faisabilité paraît être concentrée sur une consultation des acteurs régionaux afin d'identifier les meilleures pratiques. Est-ce que des acteurs non régionaux impliqués dans le vélopartage seront également consultés (par exemple Bixi) ? Cela pourrait constituer des sources d'inspiration quant à la faisabilité et la pertinence de certaines considérations ou réflexions sur le sujet. On indique qu'un rapport complet d'analyse de tous les services de vélopartage réalisé par l'organisme Association des transports du Canada (ATC) à travers le pays sera disponible dans les prochains mois. Les données de celui-ci seront utilisées. La suggestion sera également portée à l'attention de l'équipe de recherche.
- Divers critères seront pris en considération (accessibilité, équité, etc.) dans l'évaluation de l'emplacement des sites de vélopartage (par exemple, près des édifices à appartement).

9. Certification VéloSympathique — Information

Le document « *VéloSympathique 2024* » a été envoyé aux membres avant la séance. L'objectif de la présentation est double soit d'informer des résultats de la certification *Collectivité VéloSympathique – 2024* pour la ville de Gatineau ainsi que de la certification *Organisation VéloSympathique – 2024* pour la Maison du citoyen.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte ;
- Certification Collectivité ;
- Certification Organisation 2024.

La Ville de Gatineau a obtenu une certification Argent pour la certification *Collectivité VéloSympathique – 2024*, et Bronze pour la certification *Organisation VéloSympathique – 2024* pour la Maison du citoyen. Les sommaires de rétroaction de Vélo Québec sont présentés aux membres pour chacune des certifications.

Les recommandations d'actions à prioriser sont :

Environnement :

- Faciliter et sécuriser la navigation à vélo dans le stationnement souterrain en y prévoyant des aménagements cyclables desservant l'accès au stationnement et autres lieux d'intérêt.
- Offrir une trousse de réparation mécanique pour vélo comprenant les outils de base ou se doter d'une station de réparation.

Éducation :

- Soutenir le développement des compétences cyclistes du personnel avec des activités thématiques portant sur la pratique du vélo-boulot, l'initiation au vélo ou la mécanique vélo.

Encouragement :

- Offrir des incitatifs pour les déplacements professionnels et vers le travail.
- Organiser un événement ou un défi reconnaissant les personnes se déplaçant à vélo vers le travail avec un tirage de prix à la clé.

Évaluation et planification :

- Doter la planification vélo d'objectifs, notamment en matière de part modale, et d'un échéancier ambitieux, mais réaliste.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- Un cinquième de la Ville étant composé de communautés immigrantes, il serait bien de déployer des efforts pour cibler les communautés immigrantes et les nouveaux arrivants. Cela permettrait de rendre la candidature de Gatineau plus originale. On souligne qu'un programme existe déjà en ce sens : Toutes à vélo. Il s'agit d'un programme d'initiation au vélo pour des femmes immigrantes de l'Outaouais. Porté par MOBI-O et financé par la Ville, ce programme est offert en collaboration avec le Rack à bécik (RAB). Il a permis d'initier au vélo une quarantaine de femmes de 18 à 70 ans. Le RAB réalise aussi des initiatives avec Accueil Parrainage Outaouais.

10. Suivis – Dossiers généraux

La présidente suggère d'inclure ce point à l'ordre du jour pour savoir où en sont rendus des dossiers traités précédemment par la CTDDS. Le *Plan directeur du réseau cyclable* a été présenté au comité plénier. Il sera présenté au conseil municipal pour adoption ainsi que pour analyse budgétaire au cours des prochaines semaines. Un amendement à la recommandation issue de la CTDDS a été fait afin d'inclure dans les réflexions la prise en considération des aménagements transitoires.

En ce qui concerne l'examen de la question de modifications à la réglementation sur le stationnement pour les personnes en situation de handicap, le dossier a pris du retard. Des modifications ont été faites notamment à la réglementation de zonage, ce qui modifie tout un ensemble de dispositions. Les équipes reprendront le travail sur le dossier. Un échéancier sera donné à la prochaine séance.

Pour ce qui est des mesures de modération de la circulation, le dossier est inscrit pour présentation publique, et ce, au cours du mois de novembre. Cette présentation inclura les recommandations de la CTDDS.

11. Varia

On demande si la CTDDS pourrait se pencher sur des normes minimales pour la mise en place de détours pour les cyclistes et les piétons lors de travaux routiers. Un exemple est présenté aux membres pour illustrer ce besoin.

On répond que l'on essaiera d'évaluer les impacts des entraves à la circulation associées à des projets de construction. Plus d'information pourrait être présentée avec le plan piétonnier.

12. Levée de la séance

*Il est proposé par Laura Darche
Appuyé par Edmond Leclerc*

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 19 h 04.

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



PRÉSIDENTE
CATHERINE CRAIG-ST-LOUIS



SECRÉTAIRE
ÉLAINE DÉRY